

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE TOULOUSE

68, rue Raymond IV  
B.P. 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Téléphone : 05.62.73.57.57

Télécopie : 05.62.73.57.40

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h et 13h45 à 16h30

Monsieur le Président de la Communauté  
de communes Lautrécois-Pays d'Agout  
La Baudonie  
81220 SERVIES

Dossier n° : E23000029 / 31

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet :** l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la communauté de communes Lautrécois-Pays d'Agout, l'abrogation des cartes communales du territoire et la réduction de deux périmètres délimités des abords (PDA) de monuments historiques se situant sur les communes de Lautrec et Saint-Paul-Cap-de-Joux

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné la commission d'enquête, présidée par Madame Marie-Christine FAURÉ, architecte, demeurant 29 bis, boulevard Deltour, TOULOUSE (31500) (tel : 05.61.80.98.52 ; portable : 06.83.31.01.38), en vue de procéder à l'enquête citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le président de la commission avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation.



Le greffier

Martine SINGIARD

DECISION DU  
24/02/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

N° E23000029 /31

La présidente du tribunal administratif

**Décision désignation commission ou commissaire du 24/02/2023**

Vu enregistrée le 20/02/2023, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Communauté de communes Lautrécois-Pays d'Agout demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la communauté de communes Lautrécois-Pays d'Agout, l'abrogation des cartes communales du territoire et la réduction de deux périmètres délimités des abords (PDA) de monuments historiques se situant sur les communes de Lautrec et Saint-Paul-Cap-de-Joux ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

Vu l'arrêté de délégation du 7 novembre 2022 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

**Président :**

Madame Marie-Christine FAURÉ

**Membres titulaires :**

Monsieur Bernard BOUSQUET

Monsieur Jean-Marie ALVERNHE

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de Communauté de communes Lautrécois-Pays d'Agout et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Toulouse, le 24/02/2023

Le magistrat délégué

Philippe GRIMAUD

